

Rythmes scolaires :

les familles choisissent le mercredi

La nouvelle organisation de la semaine scolaire dans le cadre de la loi du 14 janvier 2013 devrait s'articuler à Suresnes autour du mercredi travaillé et du samedi libéré.

A Suresnes la nouvelle organisation de la semaine scolaire devrait s'organiser autour du mercredi travaillé et du samedi libéré : c'est ce qui ressort d'une consultation menée par la Ville auprès des 3587 familles ayant un enfant scolarisé. Invitées à donner leur avis, neuf cent onze ont répondu et ont plébiscité à 90% le mercredi travaillé. En revanche l'organisation de la journée n'a pas recueilli un tel consensus : les familles ont majoritairement choisi l'option 8h45/11h45 et 13h45/16h alors que les enseignants préféreraient la formule 08h30/11h30 et 13h3/15h45

Tout en respectant le cadre de la loi (24 heures d'enseignement par semaine réparties sur neuf demi-journées) chaque ville peut en effet proposer des aménagements particuliers : ainsi à Suresnes, il a été décidé que la demi-journée (mercredi) ne comporterait que 3 heures et les 21 heures restantes seraient réparties sur les quatre autres jours de la semaine soit 5h15 d'enseignement quotidien par journée complète. La pause méridienne sera de deux heures afin de permettre à tous les enfants de déjeuner sereinement. L'accueil périscolaire sera d'une heure le matin et de deux heures trente le soir.

La Ville va donc organiser une nouvelle série de réunions avec l'ensemble des partenaires au cours du mois de septembre afin de trouver la formule recueillant le maximum d'adhésions.

Tout devrait être décidé d'ici les vacances de la Toussaint. Il restera alors moins de dix mois pour mettre en place les modalités pratiques de cette nouvelle organisation avec les partenaires (associations sportives, culturelles etc.) Au delà du coût estimé (700 000 euros à 1 million d'euros par an), cette organisation induira des changements d'habitudes en profondeur : Suresnes avait adopté la semaine de quatre jours depuis 1993.

Contact presse : Arnaud LEVY 01 41 18 15 52 / 06 28 81 11 96 alevy@ville-suresnes.fr